



Règlement
Loterie Olympique et Remboursement en ligne -34%

1. Organisation

- 1.1. La Société PROCTER & GAMBLE FRANCE SAS, au capital de 152 400 euros, dont le siège social est situé au 163, quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°391 543 576, organise une offre de remboursement annoncée en magasin et sur le site <https://www.enviedeplus.com/>, sur Facebook et sur Instagram.
Cette offre de remboursement est combinée à une loterie (ci-après dénommés ensemble la "Campagne") organisée par Procter & Gamble France SAS. Les conditions promotionnelles peuvent également être consultées sur le site web <https://www.enviedeplus.com/>.
- 1.2. En participant à cette Campagne, les participants acceptent l'applicabilité des présentes conditions promotionnelles.
- 1.3. P&G a le droit, à sa propre discrétion et sans préavis, de changer ou de modifier les présentes conditions promotionnelles pendant la durée de cette Campagne, ou d'interrompre, de modifier ou d'adapter la présente Campagne si les circonstances l'exigent, sans que P&G et/ou le fournisseur ne soient tenus d'indemniser les participants de quelque manière que ce soit. Le changement ou l'adaptation des conditions promotionnelles et la résiliation, le changement ou l'adaptation de la Campagne seront annoncés par P&G via le site web <https://www.enviedeplus.com/>.
- 1.4. L'organisation de cette Campagne est assurée par HighCo DATA France dont le siège social est situé au 365 AVENUE ARCHIMEDE - CS 70392 - 13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3, au nom de Procter & Gamble.
- 1.5. Procter & Gamble se réserve droit de l'annoncer sur tout autre support.
- 1.6. La Campagne débute le 01/01/2024 et se termine le 30/06/2024 (date limite de participation sur le site 07/07/2024). Elle se déroule exclusivement dans les magasins physiques et/ou en ligne en France Métropolitaine (Corse comprise) et DROM.
- 1.7. Le droit français s'applique aux présentes conditions promotionnelles. Tout litige découlant des conditions promotionnelles ou de la Campagne doit être soumis au tribunal du domicile du défendeur.
- 1.8. Les données personnelles fournies ne seront utilisées que pour le traitement de cette Campagne et seront supprimées au terme de celle-ci (voir également 9.1)

2. Conditions

- 2.1. La participation est soumise à l'obligation d'achat de produits éligibles à la campagne.
- 2.2. Action non valable en combinaison avec d'autres actions/offres ou promotions sur le(s) même(s) produit(s).
- 2.3. Les participants sont tenus de fournir des informations correctes, à jour et complètes. P&G n'est pas responsable de tout dommage résultant de la transmission d'informations incorrectes.
- 2.4. P&G est en droit de disqualifier des participants s'il estime que ceux-ci n'agissent pas conformément aux présentes conditions promotionnelles ou si les participants accèdent à cette Campagne de manière frauduleuse.
- 2.5. Vous êtes tenus de conserver votre preuve d'achat originale jusqu'à la fin de la Campagne.
- 2.6. P&G et/ou le fournisseur sont à tout moment en droit de vous réclamer votre preuve d'achat afin de vérifier votre achat. Cette vérification peut être effectuée en cas de suspicion de fraude ou de manière purement aléatoire. Si vous ne pouvez pas fournir cette preuve d'achat, vous serez automatiquement exclu de la participation et vous ne recevrez pas de remboursement.
- 2.7. P&G ne peut être tenu responsable sur la base des présentes conditions promotionnelles ou de la présente Campagne. P&G n'est pas responsable des dommages de toute nature découlant de la participation à cette Campagne.
- 2.8. P&G ne serait être tenu responsable eu égard aux conditions d'attribution des tickets (dates des épreuves, type d'épreuve, catégorie de tickets, partage des informations en amont de la compétition, format des places, cessions ou remboursements, liste non exhaustive) indépendantes de sa volonté et/ou tributaire des décisions du Comité International Olympique.

3. Qui Peut Participer ?



- 3.1. La Campagne est ouverte à toute personne, hommes et femmes, ayant plus de 18 ans (à la date limite de participation à la Campagne, soit le 07/07/2024) et résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) et DROM.
- 3.2. Ne peuvent pas participer à la loterie les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, et en tout état de cause :
 - a) les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice ;
 - b) les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre de cette Campagne ; et
 - c) les membres de leurs familles respectives.

4. Principe de la Campagne

- 4.1. Les participants remplissant les conditions de participation ci-dessus doivent :
 - Acheter l'un des produits présents dans la campagne
 - Visiter le site monremboursementenligne.com ou monremboursementenligne.fr puis s'inscrire pour devenir membre, et remplir le formulaire
 - Télécharger les preuves d'achat et compléter le formulaire
 - Pour être éligible spécifiquement à la loterie, il est demandé de confirmer ou renseigner son adresse
- 4.2. La loterie sera limitée à un gain par compte Envie de Plus.
- 4.3. Les offres seront limitées à 1 remboursement par produit dans la limite de 3 produits par foyer, sauf pour les offres suivantes, qui sont limitées à un remboursement de 1 produit par foyer :
 - Offre 25367 - STS 2024 - LAMES GILLETTE
 - Offre 25300 - STS 2024 - RASOIR, SOIN OU TONDEUSE GILLETTE
 - Offre 25301- STS 2024 - RASOIR JETABLE GILLETTE
 - Offre 25302 - STS 2024 - RASOIR OU SOIN VENUS (Hors smooth)
 - Offre 25303 - STS 2024 - RASOIR JETABLE VENUS
 - Offre 25304 - STS 2024 - SOIN BARBE KING C GILLETTE
- 4.4. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.
- 4.5. Toute utilisation de profils Facebook et/ou Instagram différents pour un(e) même participant(e) sera considérée comme une tentative de fraude entraînant son élimination définitive.
- 4.6. Le non-respect du règlement et/ou des conditions générales du réseau social Facebook et/ou Instagram entraînera l'élimination d'office des participants. Les conditions générales de Facebook et Instagram sont disponibles ici : <https://www.facebook.com/terms> et https://www.facebook.com/help/instagram/581066165581870/?helpref=uf_share

5. Comment Participer ?

- 5.1. Pour participer à cette Campagne il convient de :
 - Acheter entre le 01/01/2024 00:00 et le 30/06/2024 23:59 pendant les heures d'ouverture d'un magasin physique et/ou en ligne les produits présents dans la campagne et conserver les preuves d'achat.
 - Visiter le site monremboursementenligne.com ou monremboursementenligne.fr, puis s'inscrire pour devenir membre, remplir le formulaire et scanner le ticket de caisse avant le 07/07/2024.
 - Si votre demande remplit les conditions, vous recevrez un remboursement de 34% sur les produits éligibles dument entourés sur le ticket de caisse et serez inscrit au tirage au sort. Chaque participation conforme offre une chance de gagner 2 places pour les Jeux Olympiques ou Paralympiques de Paris 2024. Il ne sera autorisé qu'un seul gain sur toute la durée de la campagne par compte Envie de Plus.
 - Les demandes transmises après le 07/07/2024 ne seront plus traitées
 - Pour être éligible aux lots, il est demandé de confirmer ou renseigner son adresse.
 - Les frais de participation ne sont pas remboursés.



ATTENTION :

- Pour que votre demande soit acceptée, il faut notamment que les informations ci-dessous soient bien présentes et lisibles sur le ticket de caisse :
 - la date d'achat et l'heure d'achat ;
 - le nom et l'adresse du magasin ;
 - les produits achetés éligibles ainsi que les quantités et les montants d'achat ;
 - la marque des produits achetés ;
- Si vous désirez participer à plusieurs cashbacks et que vous n'avez qu'1 seul ticket de caisse avec l'intégralité de vos achats, sélectionnez bien l'intégralité des vignettes dans la même participation. En effet, chaque ticket ne peut être utilisé qu'une seule fois par offre. Pensez donc à bien déclarer l'ensemble des produits.
- Chaque ticket de caisse ne peut être utilisé qu'une seule fois par offre. Pensez à déclarer l'ensemble des produits présents sur votre ticket de caisse lors de votre participation.
- Une fois le ticket de caisse transmis vous ne pourrez plus le réutiliser sur l'offre.

6. Remboursement

- 6.1. Sous réserve du traitement valide de votre participation, comptez jusqu'à 30 jours maximum pour recevoir le remboursement sur votre compte bancaire.
- 6.2. Vous pouvez demander un remboursement avec un ticket de caisse valide. Il est inutile de télécharger plusieurs fois le même ticket de caisse.
- 6.3. Si votre demande remplit les conditions vous serez automatiquement inscrit à la loterie et participerez au tirage au sort du mois de votre participation.
- 6.4. Les offres seront limitées à 1 remboursement par produit dans la limite de 3 produits par foyer, sauf pour les offres suivantes, qui sont limitées à un remboursement de 1 produit par foyer :
 - Offre 25367 - STS 2024 - LAMES GILLETTE
 - Offre 25300 - STS 2024 - RASOIR, SOIN OU TONDEUSE GILLETTE
 - Offre 25301- STS 2024 - RASOIR JETABLE GILLETTE
 - Offre 25302 - STS 2024 - RASOIR OU SOIN VENUS (Hors smooth)
 - Offre 25303 - STS 2024 - RASOIR JETABLE VENUS
 - Offre 25304 - STS 2024 - SOIN BARBE KING C GILLETTE

7. Les Lots

- 7.1. Sont mis en jeu lors des tirages au sort :
 - Chaque mois sera effectué un tirage de sort de **25 gagnants** remportant chacun 2 places pour les Jeux Olympiques ou Paralympiques de Paris 2024
 - Il y aura donc 150 gagnants sur la durée totale des campagnes éligibles au tirage au sort.

Ce lot ne comprend pas :

 - Les frais d'hébergement
 - Les frais de transport
 - Les repas
 - Les dépenses personnelles et les pourboires
 - L'assurance
- 7.2. Le Gagnant est parfaitement informé qu'il est seul responsable de l'utilisation de leur dotation. La Société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations. Les Dotations, dont la description précède, seront attribuées telles quelles aux Gagnants et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Elles ne pourront en aucun cas être échangées contre toute autre Dotation sous réserve de force majeure. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces ou en nature en échange des Dotations gagnées. Les Participants et les Gagnants sont informés que la vente et/ou l'échange de Dotation sont interdits.
- 7.3. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment en cas de rupture même momentanée de stock.



8. Désignation des Gagnants

- 8.1. Un tirage au sort sera effectué par un huissier de justice chaque début de mois parmi les personnes ayant répondu correctement aux modalités de participation

	Date du tirage au sort	Participations éligibles	Nb de gagnants
TAS 1	Début Février 2024	Pour les participations traitées valides entre le 01/01 et le 31/01/2024	25
TAS 2	Début Mars 2024	Pour les participations traitées valides entre le 01/02 et le 29/02/2024	25
TAS 3	Début Avril 2024	Pour les participations traitées valides entre le 01/03 et le 31/03/2024	25
TAS 4	Début Mai 2024	Pour les participations traitées valides entre le 01/04 et le 30/04/2024	25
TAS 5	Début Juin 2024	Pour les participations traitées valides entre le 01/05 et le 31/05/2024	25
TAS 6	Début Juillet 2024	Pour les participations traitées valides entre le 01/06 et le 07/07/2024	25

Il ne sera autorisé qu'un seul lot par consommateur/compte Envie de Plus.

Les gagnants seront notifiés lors de chaque tirage au sort. Cependant ils recevront leur place (sous format dématérialisé par email) quelques jours avant les Jeux Olympiques de Paris 2024.

- 8.2. Les gagnants seront notifiés lors de chaque tirage au sort de leur victoire. Cependant ils ne recevront les modalités de leurs gains ainsi que leur(s) place(s) (sous format dématérialisé par email) seulement quelques semaines avant les JO, Procter & Gamble étant tributaire des décisions et notifications du Comité International Olympique quant à l'attribution des places.
- 8.3. P&G ne serait être tenu responsable eu égard aux conditions d'attribution des tickets (dates des épreuves, type d'épreuve, catégorie de tickets, partage des informations en amont de la compétition, format des places, cessions ou remboursements liste non exhaustive) indépendantes de sa volonté et/ou tributaire des décisions du Comité International Olympique.
- 8.4. Les gagnants seront prévenus par courriel. Si le gagnant nous communique une adresse email erronée, les droits du gagnant sur le prix s'éteignent. Par ailleurs, ce gagnant perd tout droit à une indemnité de quelque forme que ce soit, sans aucune possibilité de recours. Le prix sera envoyé à l'adresse indiquée par le gagnant. Si cette adresse s'avère inexacte ou incomplète, ce gagnant perd également tout droit au produit gagné et à une indemnité éventuelle. Si l'adresse est incomplète, le prix ne sera pas envoyé au gagnant non plus et un autre gagnant sera désigné.
- 8.5. Si un prix ne peut être remis, celui-ci sera réattribué selon la liste des personnes suppléantes sélectionnées lors du tirage au sort
- 8.6. Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

9. Données personnelles

- 9.1. Dans le cadre de cette Campagne, chaque participant veillera à ce que les informations personnelles qu'il fournit soient correctes, à jour et complètes.
- 9.2. Procter & Gamble France SAS est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez, en conformité avec sa politique de confidentialité, pour la gestion de cette Campagne et, avec votre consentement, pour vous envoyer des emails, des offres et des bons de réduction de la part de Pampers et d'autres marques de confiance de P&G (voir <https://us.pg.com/brands/> pour un aperçu de nos marques). A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, pour vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, pour retirer votre consentement et/ou pour modifier vos préférences et abonnements en contactant : Procter & Gamble France SAS – Service Consommateurs – 92665 Asnières Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir



des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et de leur traitement. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponibles sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité incluant plus d'informations sur vos droits liés à la protection des données et comment les exercer en ligne https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml

- 9.3. Vos données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite de un an, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.
- 9.4. Le traitement de vos données personnelles par Facebook et Instagram est régi par la politique de confidentialité de Facebook et Instagram (disponibles ici : <https://www.facebook.com/about/privacy/previous> et https://help.instagram.com/519522125107875/?maybe_redirect_pol=0). Procter & Gamble ne peut être tenu responsable d'un tel traitement.

10. Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation

- 10.1. La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, la présente Campagne devait être modifiée, écourtée ou annulée, notamment en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation.
- 10.2. L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.
- 10.3. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée de la Campagne. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- 10.4. Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas réattribués.

11. Droits et responsabilités de l'organisateur

- 11.1. Les participants reconnaissent participer à cette Campagne à leurs propres risques.
- 11.2. Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables:
 - a) En cas d'interruption des réseaux, la perte, les retards ou manquements causés par la poste;
 - b) En cas d'accidents, dommage aux biens, pertes, livraisons tardives, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à cette Campagne ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation du prix de quelque façon que ce soit;
 - c) En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, du à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par post ou par courriel ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de cette Campagne;
 - d) (les conséquences de) tout défaut dans les prix ;
 - e) Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit, et
 - f) Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour la Campagne et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.
 - g) Pour l'utilisation par les participants des plateformes Facebook et Instagram.
 Cette clause 11.2 n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

12. Internet

- 12.1. Procter & Gamble rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.
- 12.2. Plus particulièrement, Procter & Gamble ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont



stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

- 12.3. Procter & Gamble ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site monremboursementenligne.com ou monremboursementenligne.fr ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau. Tout joueur dont le score est faussé par un bug informatique ne saurait être déterminé gagnant du jeu.
- 12.4. Procter & Gamble se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre la Campagne en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue.

13. Questions et remarques

- 13.1. Toute question ou remarque concernant la présente Campagne devra être envoyée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la fin de la Campagne au <https://conso.highco-data.fr/contact>. Pour exprimer votre demande, veuillez bien prendre connaissance de votre numéro d'opération mentionné dans l'article 16 ci-dessous (ce numéro vous a également été communiqué dans l'email de traitement de votre participation).
- 13.2. Les questions et/ou remarques introduites en dehors du délai, ou qui ne sont pas formulées par écrit, ne seront pas traitées.

14. Acceptation du Règlement – Dépôt

- 14.1. Le fait de participer à cette Campagne implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.
- 14.2. Le règlement complet du jeu y compris ses avenants éventuels sont déposés auprès de l'étude huissier de justice, SCP SYNERGIE HUISSIER 13, 21 rue Bonnefoy, 13006 MARSEILLE
- 14.3. Il est disponible et en accès libre à l'adresse internet : monremboursementenligne.com ou monremboursementenligne.fr.

15. Attribution De Compétence

- 15.1. Le présent règlement est soumis à la loi française.
- 15.2. La participation à cette Campagne implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Procter & Gamble pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.

16. Liste des offres/produits :

CATEGORIE	DESCRIPTIF DE L'OFFRE	OPERATION	NUMERO D'OPERATION	NOMBRE DE PARTICIPATION AUTORISEE
RASAGE	A l'achat d'un rasoir, d'un soin ou d'une tondeuse Gillette	STS 2024 - RASOIR, SOIN OU TONDEUSE GILLETTE	25300	1
	A l'achat de lames de rasoir Gillette	STS 2024 - LAMES GILLETTE	25367	1
	A l'achat d'un rasoir jetable Gillette	STS 2024 - RASOIR JETABLE GILLETTE HF	25301	1
	A l'achat d'un soin pour barbe King C Gillette	STS 2024 - SOIN BARBE KING C GILLETTE	25304	1
	A l'achat d'un rasoir Venus (hors Smooth) ou d'un soin	STS 2024 - RASOIR OU SOIN VENUS (Hors smooth)	25302	1
	A l'achat d'un rasoir jetable Venus	STS 2024 - RASOIR JETABLE VENUS	25303	1
SOIN CHEVEUX	A l'achat d'un shampoing (après-shampoing) DermaX Pro	STS 2024 - DERMA X PRO SD	25305	3
	A l'achat d'un shampoing (après-shampoing) Head & Shoulders	STS 2024 - H&S SD	25306	3



HYGIENE FEMMES	A l'achat de protège-slips Always Discreet	STS 2024 - PROTEGE-SLIPS ALWAYS DISCREET	25312	3
	A l'achat de serviettes Always Discreet	STS 2024 - SERVIETTES ALWAYS DISCREET	25311	3
	A l'achat de culottes Always Discreet	STS 2024 - CULOTTES ALWAYS DISCREET	25310	3
	A l'achat de protège-slips Always	STS 2024 - PROTEGE-SLIPS ALWAYS	25308	3
	A l'achat de serviettes Always	STS 2024 - SERVIETTES ALWAYS	25307	3
	A l'achat d'un produit Tampax	STS 2024 - TAMPAX	25309	3
SOIN DENTAIRE	A l'achat d'un dentifrice Oral-B	STS 2024 - DENTIFRICE ORAL B	25314	3
	A l'achat de brossettes Oral-B	STS 2024 - BROSSETTES ORAL B	25313	3
	A l'achat d'un produit Fixodent	STS 2024 - FIXODENT	25315	3
LINGE	A l'achat d'Ariel PODS ou liquide	STS 2024 - ARIEL PODSS & LIQUIDE	25319	3
	A l'achat de Dash PODS ou liquide	STS 2024 - DASH PODS & LIQUIDE	25320	3
	A l'achat de perles parfum de linge Lenor (hors Megapack)	STS 2024 - PERLE LENOR	25322	3
	A l'achat d'un adoucissant Lenor (hors format Mega/XL/XXL)	STS 2024 - LENOR LFE	25321	3
MAISON	A l'achat d'un produit Antikal (hors format XXL)	STS 2024 - ANTIKAL	25328	3
	A l'achat d'un produit Fairy (hors format économique, giga/XXL pack)	STS 2024 - FAIRY	25323	3
	A l'achat d'un aérosol Febreze (hors édition limitée)	STS 2024 - FEBREZE AEROSOL	25330	3
	A l'achat d'un désodorisant textile Febreze (hors format d'essai)	STS 2024 - FEBREZE TEXTILE	25331	3
	A l'achat d'un Febreze Petit Coin (hors édition limitée, format économique/XXL)	STS 2024 - FEBREZE PETIT COIN	25329	3
	A l'achat d'un diffuseur électrique ou recharges Febreze (hors édition limitée)	STS 2024 - FEBREZE DIFFUSEUR	25332	3
	A l'achat d'un spray Mr Propre	STS 2024 - MR PROPRE SPRAY	25325	3
	A l'achat d'une gomme magique Mr Propre	STS 2024 - MR PROPRE GOMME	25326	3
	A l'achat d'un nettoyant liquide Mr Propre (hors format XXL)	STS 2024 - MR PROPRE LIQUIDE	25324	3
	A l'achat d'un produit Swiffer (hors format Mega/XXL)	STS 2024 - SWIFFER	25327	3